

**DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE MEUSSIA**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération 39328-2022-29

Séance du 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi onze octobre à 20 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 4 octobre 2022 qui a été adressée par mail le 7 octobre 2022.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Michel CUINET, Gilbert CERUTTI, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Céline COLAS (8)

Excusé : Sylvie LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle TISSOT, Yann ROTA donne pouvoir à Yann PATULA (2)

Absent : Cédric CHARRIERE (1)

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 8 + 2 procurations (10)

Date de convocation : 04/10/2022

Date de la publication en ligne : 21/10/2022

Secrétaire de séance : Céline COLAS

Objet : Approbation du rapport de la CLECT

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à Terre d'Émeraude Communauté, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L 5211 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (double majorité qualifiée).

Il appartient en conséquence au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil municipal après délibération,

DECIDE

- **D'approuver** le rapport d'évaluation des charges transférées en 2022, joint en annexe établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 23 juin 2022
- **De charger** Madame le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté.

Ainsi délibéré le 11 octobre 2022, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2022-29 adoptée à 8 voix Pour et 2 abstentions

Le secrétaire de séance,
Céline COLAS



Le Maire,
Isabelle TISSOT

